

## **Paru ce matin sur « Viva ENGAGE » :**

**Les cartes titres-restaurant arrivent dès la semaine prochaine dans vos boîtes aux lettres !**

Les cartes titres-restaurant : comment ça marche ?

### **Activation de la carte**

L'activation de la carte se fait au 1er paiement avec la saisie du code confidentiel qui vous sera adressé 2 jours après l'envoi de la carte.

### **Chargement et suivi du solde**

Les cartes sont créditées le dernier jour de chaque mois.

L'information sur le chargement du compte, est envoyée chaque mois par mail (adresse professionnelle lors du lancement à modifier si besoin) ou par notification via l'application.

Le solde du compte et l'historique des opérations seront consultables à tout moment sur le site [www.bimpli.com](http://www.bimpli.com) ou depuis l'application mobile.

### **Une carte physique et ... virtuelle**

Payez comme vous voulez ! carte physique, sans contact ou par téléphone avec Google Pay, Apple Pay et Samsung Pay.

Les **+** :

- Possibilité de payer le juste prix au centime près et au-delà de la limite du plafond quotidien réglementaire (25€) avec le relai carte bancaire
- Possibilité de régler grâce au téléphone, d'enrôler un second téléphone pour partage du crédit (conjoint, enfant)
- Possibilité de l'utiliser en ligne sur des plateformes de livraison de repas à domicile de la même façon qu'avec une carte bancaire classique.

### **Sécurité**

Cette carte, valable 5 ans, est utilisable avec un code confidentiel.

Cette carte est personnelle et nominative. Elle s'utilise comme une carte bancaire classique, valable 5 ans (procédure de renouvellement automatique sans démarche)

Sur l'application, vous pouvez déclarer volée ou perdue : en cas de perte, vous avez la possibilité de faire opposition avec solde conservé et sécurisé. Une nouvelle carte est envoyée sous 3 à 5 jours ouvrés au domicile du collaborateur sans coût.

## Bon à savoir

- Pour les nouveaux entrants et les collaborateurs de retour de maternité, longue maladie, suspension - dès l'attribution de titres en paie - les cartes seront fabriquées par le prestataire à réception de la commande (effectué le jour de la paie) et transmises sous 3 à 5 jours au domicile.
- Les crédits sont valables durant l'année civile au cours de laquelle ils auront été crédités et jusqu'au dernier jour du mois de février de l'année suivante. L'ancien solde sera reporté automatiquement fin mars & début avril A+1, sans plafond.

## SAV

Une équipe dédiée BIMPLI est disponible par mail [service.beneficiaires.resto@bimpli.com](mailto:service.beneficiaires.resto@bimpli.com), par téléphone 09 72 72 72 09 (taper \*\*), sur l'application mobile, Facebook, Instagram et Twitter.

Retrouvez les informations sur le sujet [ici](#)

À vos boîtes aux lettres ! si vous ne l'avez pas reçue d'ici le 28/11, n'hésitez pas à contacter le SAV Bimpli !

<http://syndicat-unifie.unsa.org>



